



Le statut des fonctionnaires :
une garantie pour les citoyens

**Tous en grève
le 22 mars !**



Les 5,2 millions d'agents de la Fonction publique sont aujourd'hui dans la ligne de mire du gouvernement. Après l'annonce de 120 000 nouvelles suppressions d'emplois, le gel du point d'indice, la hausse de la CSG et des retenues pour pension, le rétablissement du jour de carence, **le gouvernement s'attaque au statut général des fonctionnaires et aux missions des services publics** dans le cadre de son programme « Action publique 2022 ».

Le 1er février, lors du « Comité interministériel de la transformation publique », **le gouvernement a présenté une attaque d'une ampleur inédite contre la fonction publique**. Au programme :

- le recours accru aux non-titulaires
- le renforcement de la rémunération au mérite
- la diminution du nombre des instances de représentation du personnel
- l'annonce d'un plan de départ volontaire.

Ces mesures sont **d'une extrême gravité pour les droits et garanties des personnels et une remise en cause inacceptable des principes d'égalité, d'indépendance et de responsabilité**, qui fondent le statut général des fonctionnaires

Le statut, une garantie pour toute la société

Oui, le statut général des fonctionnaires est une garantie pour les citoyens : un égal accès à l'éducation, à la santé... C'est l'intérêt général et la redistribution des richesses qu'il représente qui est attaqué. Non, il n'est pas dépassé et ringard. Les droits et garanties des fonctionnaires, présentés comme des « privilèges », sont en réalité des points d'appui pour tirer l'ensemble des garanties des salariés vers le haut.

Articulé autour de trois principes fondamentaux : égalité, continuité et adaptabilité, ce statut sécurise le cadre d'intervention des agents publics et assure des réponses d'intérêt général pour satisfaire les besoins sociaux sur l'ensemble du territoire.

Après le code du travail, c'est le statut général des fonctionnaires, un des piliers de notre société qui est attaqué !



Multiplication des cas de souffrance au travail, mépris, burn out... Pas une semaine, sans que nous soyons alertés sur des difficultés au sein de l'administration centrale. Les cas de réorganisations se multiplient, sans que l'avis des agents ne soient pris en considération (DREIC, DEPP, DNE, DAF...). Gel des primes, mobilité interne verrouillée, blocage des promotions... **A la centrale aussi, pour défendre nos conditions de travail, mobilisons-nous !**

Recours accru aux non-titulaires = remise en cause du statut

Contrairement à la communication gouvernementale, la fonction publique ne souffre pas aujourd'hui d'un manque de possibilité de recours aux contractuels mais d'une généralisation de la précarité. De politiques libérales en dérives statutaires successives, **la part du non titulaires dans la Fonction publique atteint des proportions inacceptables** pour parvenir aujourd'hui à **1,3 million de contractuels dont 495 000 dans la Fonction publique de l'État**. Les différents plans de titularisation n'ont pas fondamentalement changé la situation.

Gérald Darmanin affirme de façon démagogique que le recrutement par concours doit rester la norme. Mais **sa volonté est bien de permettre la généralisation du recours aux contractuels**. Le gouvernement, dans sa logique de transformation libérale de l'action publique, a besoin de personnels maintenus en situation de

précarité, pour disposer d'agents plus malléables. Son intention est bien de supprimer les garanties statutaires, d'égalité d'accès et de traitement, de déroulement de carrière.

Le statut comme garantie de neutralité des agents publics

La CGT défend un principe fort, le maintien d'une fonction publique de carrière où le grade demeure distinct de l'emploi. Il protège l'usager-citoyen contre les revirements politiques et permet au fonctionnaire d'exercer ses missions de service public de manière neutre, impartiale, dans l'intérêt général et dans le respect des lois et règlements, ce que la fragilité du contrat ne permet pas. Dans ce cadre, la voie du recrutement par concours, dans un corps et un grade, est une garantie essentielle.

Rémunération au mérite = arbitraire et inégalités de traitement



A quand des fonctionnaires payés au poids ?

Le gouvernement annonce vouloir mieux « *tenir compte de l'individualisation des parcours et de l'implication des agents* ». Il entend **lancer le chantier de la rémunération au mérite**, qui ouvre la porte à l'arbitraire le plus total avec la mise en concurrence des personnels et aux **dérives clientélistes**. Il veut ainsi « *redonner des marges de manœuvre salariale aux managers de proximité* ». De telles mesures nous entraînent à coup sûr vers une dégradation des relations et des conditions de vie au travail de tous les agents. Sous prétexte de difficultés de recrutement pour de rares métiers en tension ou d'attractivité, **l'individualisation des carrières et des salaires tourne le dos à l'esprit même de la fonction publique** et des carrières garanties par des grilles collectives.

Revaloriser collectivement le pouvoir d'achat des agents, c'est urgent !

Pour la CGT, dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat et des taux de promotions, de détérioration des conditions de travail, les agents aspirent à être mieux reconnus collectivement par une vraie revalorisation du point d'indice, un déblocage des carrières et une vraie revalorisation de nos grilles ! La CGT défend le principe de la reconnaissance de la valeur professionnelle des agents sur des critères lisibles et objectifs, définis nationalement, par une meilleure retranscription dans la carrière.

Diminution des instances représentatives = recul du droit à être défendu

Sous le fallacieux prétexte de « rendre le dialogue social plus efficace et plus fluide », le gouvernement s'attaque maintenant à la démocratie sociale et aux instances représentatives des personnels. Comme ce qu'a instauré la loi Travail dans le privé, il envisage de **fusionner les comités techniques et les CHSCT**. Alors que les conditions de vie et de santé au travail se dégradent, que les questions d'hygiène et de sécurité sont prégnantes, supprimer le CHSCT est inacceptable. C'est supprimer ses prérogatives, son budget dédié et ses représentants formés et compétents, c'est mettre à mal la protection des agents ! **Il envisage aussi de vider les CAP de leurs attributions**. C'est remettre en cause le droit des agents à être informés et défendus lors des actes de gestion (titularisation, promotion, évaluation, mutation). Pire il encourage l'arbitraire des chefs de service, en leur laissant le choix de définir eux-mêmes les critères de promotion.



Le rêve du représentant des personnels : bénéficier d'une écoute attentive – et des moyens pour agir !

Il s'agit d'affaiblir le rôle des syndicats dans la défense des intérêts des agents, par la réduction des moyens, des prérogatives et du nombre des instances représentatives. Il faut museler les représentants des personnels, éternels empêcheurs de « réformer » en paix !

Donner enfin du pouvoir aux instances représentatives !

Pour la CGT, ces projets sont inacceptables. La CGT se bat pour la transparence dans la gestion des agents, des lieux de démocratie pour agir sur les conditions de travail et l'organisation des services, contre l'arbitraire et les pratiques discriminatoires.

Le problème n'est absolument pas le nombre d'instances mais les trop faibles moyens dont elles disposent pour défendre réellement les personnels : l'avis des représentants des personnels ne produit encore aucune obligation pour les employeurs publics. La CGT a de nombreuses propositions en la matière !

DÉPART VOLONTAIRE = UN PLAN SOCIAL DE SUPPRESSIONS D'EMPLOIS !

Le plan de départ volontaire annoncé par le gouvernement est un leurre. Ce ne sera ni une possibilité de départ anticipé à la retraite, ni une possibilité individuelle offerte au « partant » volontaire avec une indemnité, ni une offre d'un emploi « meilleur » ailleurs dans le public ou le privé.

Le volontariat promis n'existera pas dans les faits. G. Darmanin annonce en effet qu'à l'issue de CAP 2022 certaines missions seront fusionnées et que

certaines tâches disparaîtront avec la numérisation. « Dès lors, il faut envisager des solutions pour les agents dont les emplois sont concernés. Soit on les forme à un autre métier, soit on leur propose un plan de départs volontaires, avec un accompagnement très fort ». Il s'interroge même sur l'éventualité de « passer par l'assurance chômage ». Les pressions seront telles que la grande majorité des agents concernés n'aura d'autre option que d'accepter de partir.



Manager en observation, préparant un « départ volontaire »

Il s'agit donc bien d'un « plan social » pour atteindre les 120 000 suppressions de poste annoncées, dont 50 000 concernent la Fonction publique d'Etat !

Quoi que prétende ce gouvernement, **les fonctionnaires ne sont pas de scandaleux privilégiés**. Ils exercent leurs missions dans le respect des droits et obligations que leur confère le statut général. Ils ne sont pas bloqués à vie sur leur poste et le statut leur permet déjà d'être mobiles durant leur carrière, dans ou hors de leur administration d'origine.

Développer et renforcer les services publics, c'est vital !

Pour la CGT, ce n'est pas de moins de services publics dont les citoyens ont besoin, ce n'est pas d'un plan social dont les agents publics ont besoin, mais au contraire de services publics de proximité, renforcés et modernisés, avec des moyens humains et budgétaires nécessaires au plein accomplissement des missions.



Le 22 mars, toutes et tous en grève pour :

- L'arrêt des suppressions d'emplois et **des créations d'emploi statutaires** répondant aux besoins des populations et du service public, **un grand plan de requalification** ;
- Un nouveau **plan de titularisation des contractuels** et la résorption de la précarité ;
- L'arrêt de toute forme de rémunération au mérite ;
- Le respect de la **démocratie sociale et le renforcement des instances** (CHSCT et CAP nationales et locales), pour garantir aux personnels le droit à être défendus tout au long de leur carrière.

Manifestation et grève interprofessionnelle
à l'appel des syndicats CFTC, CGC, CGT, FAFP, FO, FSU et Solidaires
Départ 14h de Bercy en direction de Nation
Convergence avec la manifestation des cheminots à Nation

CGT Educ'action Administration centrale :

Nous contacter :

cgteducation.syndicat-ac@education.gouv.fr

Secrétaire général : Claude Marchand (5 14 83)

notre site internet : <http://cgteducationac.fr/>

Sur les réseaux sociaux :

- Suivez nous sur facebook : [CGT Educ'action Centrale](#)

- Suivez nous sur twitter : [@CqtEducAC](#)

Vos contacts CGT de proximité :

- site Régnauld : *Claire Friese (5 38 27)*

- site Descartes : *Sylvie Aebischer (5 87 13)*

- site Dutot : *Joëlle Grille (5 72 83)*

- site Grenelle :

Au 107 - Michelle Elardja-Prouzeau (5 81 85)

Au 110 - Nicolas Guillemin (5 18 16)

Au 97-99 - Cécilia Kebaili (5 66 28)

- site Guérande : *Danièle Casset (02 40 62 71 43)*